

acteurspublics

Millefeuille administratif, décentralisation... Sébastien Lecornu veut “renverser la table”

Le nouveau Premier ministre vient d'annoncer sa volonté de présenter “un grand acte de décentralisation, de clarification et de liberté locale au Parlement”. Maintes fois évoquée par Emmanuel Macron, cette réforme n'a encore jamais abouti. Et la situation politique actuelle pourrait encore plus compliquer les ambitions de Sébastien Lecornu. Par le passé, le nouveau chef du gouvernement a toutefois distillé plusieurs pistes d'évolutions possibles... Par Bastien Scordia

Sébastien Lecornu enfile ses habits de représentant des territoires. Pour sa première interview en tant que nouveau locataire de Matignon, le Premier ministre a promis de s'attaquer au millefeuille administratif et à la répartition des compétences entre l'État et les collectivités. Un vieux serpent de mer que l' élu local qualifie de “rupture” nécessaire, à la suite, notamment, des attentes exprimées il y a quelques années à l'occasion de la crise des “gilets jaunes” et dans le cadre du “grand débat national”. Grand débat qu'Emmanuel Macron lui avait demandé d'animer dans le cadre de ses fonctions d'alors, à savoir ministre chargé des Collectivités territoriales.

“À la sortie du grand débat, on aurait dû renverser la table en disant que le moment était venu de repenser l'organisation de l'État”, vient ainsi d'affirmer Sébastien Lecornu dans une interview accordée à plusieurs titres de la presse quotidienne régionale.

Le “moment est venu de faire” cette réforme, estime le nouveau chef du gouvernement. Pour y parvenir, Sébastien Lecornu souhaite présenter “un grand acte de décentralisation, de clarification et de liberté locale au Parlement”.

“Centralisme parisien”

“Il faut que l'on définisse ce qu'on attend de l'État, au moment où les attentes seront de plus en plus fortes, notamment sur le régalién”, explique-t-il, en relevant une “aspiration profonde à ce que le pouvoir soit davantage partagé dans le pays”. L'occasion pour le nouveau Premier ministre de pointer un “centralisme parisien” qui, selon lui, “exaspère une grande partie de nos concitoyens”. Et notamment des chefs d'entreprises, des maires ou encore des fonctionnaires.

Sébastien Lecornu critique aussi le “millefeuille administratif” qui, à ses yeux, “a parfois conduit à une dilution des responsabilités et à des surcoûts”. “Trop d'acteurs interviennent sur les mêmes sujets, alors qu'il n'y a qu'un seul contribuable qui finance le tout, souligne-t-il. Le principe : quand on sait qui commande, on sait à qui demander des comptes.”

Une difficile équation politique

Comme l'annonce le nouveau Premier ministre, des “consultations” devraient être rapidement ouvertes sur ce “grand acte de décentralisation”, avec le Sénat en fer de lance. “Le Sénat doit être le moteur

du débat comme son président Gérard Larcher l'a de nombreuses fois appelé de ses vœux", souligne ainsi Sébastien Lecornu, en référence aux nombreux travaux menés par la Chambre haute en faveur, notamment, d'une plus grande décentralisation. Il pourrait aussi s'inspirer des différentes conclusions du "rapport Ravignon" sur le millefeuille territorial ainsi que du rapport de la mission Woerth sur la décentralisation. Deux rapports dont les recommandations sont encore sur l'étagère.

Reste désormais à savoir si le nouveau chef du gouvernement parviendra à mener à bien ce chantier maintes fois promis par Emmanuel Macron mais qui n'a encore jamais abouti malgré les intentions affichées par ses prédécesseurs, notamment Michel Barnier et François Bayrou. La situation politique et la fragmentation actuelle de l'Assemblée nationale risquent en tout cas de compliquer la donne sachant, en outre, que l'examen d'une potentielle réforme de décentralisation prendra du temps. Ce dont l'exécutif ne dispose pas vraiment, à moins de deux ans de la prochaine présidentielle...

Pour une modification de la répartition des compétences

Si la concrétisation de ce chantier de la décentralisation doit encore aboutir, Sébastien Lecornu a en tout cas avancé plusieurs pistes de réforme possibles lorsqu'il était ministre chargé des Collectivités, de 2018 à 2020. À cette occasion, il a ainsi porté un renforcement du rôle des communes et des maires dans le cadre de l'examen de la loi "Engagement et proximité" de 2019.

Dans la perspective de la loi "3DS" (décentralisation, différenciation, déconcentration et simplification), Sébastien Lecornu s'était aussi dit favorable à une modification de la répartition des compétences : *"Il faut clarifier qui fait quoi dans le millefeuille territorial. C'est une question de démocratie : chaque citoyen doit comprendre qui est responsable d'une compétence sur son territoire.*

Pour cela, il faut éviter les doublons entre l'État, la région, le département et le bloc communal."

"Nous sommes prêts à ouvrir le débat sur la répartition des compétences sur la base du triptyque compétence-responsabilité-financement, avait-il ajouté lorsqu'il était ministre. Cela entraînera donc une redéfinition certaine du rôle de l'État et un transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales."

Le retour du conseiller territorial ?

Selon Sébastien Lecornu, ce mouvement de décentralisation devait être *"l'occasion de redonner des perspectives à la strate départementale"*, alors qu'a existé la crainte d'une disparition des départements lors des précédents quinquennats. *"Nous croyons plus que jamais à la strate départementale. C'est, selon moi, celle qui peut incarner la proximité attendue par nos concitoyens"*, avait-il abondé en octobre 2019. Rien d'étonnant au vu de sa casquette d' élu départemental.

Sur cette question de l'organisation territoriale, Sébastien Lecornu avait également soutenu l'idée du conseiller territorial, cet élu qui siégerait à la fois dans les conseils départementaux et régionaux. Voulue par Nicolas Sarkozy, cette réforme avait été abrogée sous l'ère Hollande, avant qu'Emmanuel Macron ne souhaite son retour, comme le nouveau Premier ministre, donc.

"Il faut de meilleurs principes de subsidiarité entre échelle régionale et départementale, avait-il ainsi expliqué en mars 2019 dans La Tribune. Il ne s'agit absolument pas de remettre en question l'existence des conseils départementaux et des conseils régionaux à la différence de ce qui a pu être imaginé par le gouvernement de François Fillon." Mais, avait-il ajouté, les nouvelles grandes régions *"ont nécessairement changé la donne"*. D'où l'impératif, selon lui, d'*"expertiser"* et de *"débattre"* de la piste d'un éventuel retour du conseiller territorial. Un autre serpent de mer sur lequel Sébastien Lecornu aura désormais à trancher.

Le gouverneur de la Banque de France favorable à des mesures sur les hauts patrimoines

François Villeroy de Galhau en appelle, dans un entretien au « Parisien », à résoudre d'urgence un problème budgétaire « aggravé » par la crise politique. « On ne peut plus attendre, a-t-il déclaré, déplorant les querelles politiciennes ». Le Monde avec AFP

Appelant à assainir d'urgence les finances publiques, le gouverneur de la Banque de France s'est dit, lundi, favorable à « *des mesures anti-optimisation fiscale sur les hauts patrimoines* » dans le budget 2026, sur fond de résistance de l'économie malgré l'impact de l'incertitude politique.

Trois jours après la dégradation de la note de la dette française par Fitch, François Villeroy de Galhau a insisté, dans un entretien au *Parisien*, sur la nécessité de résoudre le problème budgétaire « *aggravé* » par la crise politique, afin de ramener le déficit public à 3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2029. « *On ne peut plus attendre*, a-t-il déclaré, déplorant les querelles politiciennes ».

Le gouverneur a défendu « *un effort partagé* » entre l'Etat, les collectivités locales et la Sécurité sociale, qui doit porter aux trois quarts sur une maîtrise des dépenses publiques. Mais cet effort ne doit pas pour autant « *exclure certaines mesures fiscales ciblées et exceptionnelles, jusqu'à un quart de l'effort total* », a-t-il développé.

« *La vérité, c'est qu'il n'y a jamais d'impôt indolore, ni d'impôt magique qui rapporterait énormément en France alors qu'il ne s'applique pas chez nos concurrents* », a-t-il déclaré, interrogé sur la taxe dite « Zucman » sur les très hauts patrimoines réclamée par les socialistes au nouveau premier ministre, Sébastien Lecornu.

Pour M. Villeroy de Galhau, les mesures fiscales doivent épargner les classes moyennes et les PME, et durer jusqu'au retour du déficit sous 3 % du PIB. « *Pour citer un exemple, des mesures anti-optimisation fiscale sur les hauts patrimoines seraient justifiées* » afin que l'effort de redressement soit « *ressenti comme juste* », a-t-il indiqué. Il a

estimé à ce titre que le canevas de budget présenté en juillet par l'ex-premier ministre François Bayrou « *peut être amélioré* ».

Des prévisions de croissance à 0,7 %

Troisième premier ministre en un an, Sébastien Lecornu multiplie les consultations depuis sa nomination, le 9 septembre, pour préparer un budget et éviter d'être renversé comme ses prédécesseurs. Alors qu'un nouveau gouvernement se fait attendre, le projet de budget doit être présenté avant la mi-octobre au Parlement pour être adopté avant la fin de l'année.

Concernant la croissance, celle-ci résiste, quoique ralentie par rapport à 2024 (+ 1,1 %). La Banque de France a relevé à 0,7 %, lundi, sa prévision pour 2025, contre 0,6 % auparavant.

Portée au premier semestre par les variations de stocks, la croissance « *devrait être suivie par un mouvement de déstockage et un net rebond des exportations dès le troisième trimestre* », a-t-elle expliqué en actualisant ses prévisions macroéconomiques.

En 2026 et en 2027, la croissance devrait s'accélérer, mais de façon moins marquée qu'escompté. Elle est révisée en baisse de 0,1 point à respectivement 0,9 % et 1,1 %.

A l'instabilité nationale, source potentielle d'attentisme chez les ménages et les entreprises, s'ajoute un environnement international plus défavorable : renchérissement de l'euro qui pénalise la compétitivité européenne, moindre demande externe, prix du pétrole plus élevé, etc.

Concernant l'impact de la hausse des droits de douane américains, « *les exemptions dont bénéficient certains secteurs (en particulier l'aéronautique) compensent (...) les hausses additionnelles pour les autres biens* », a souligné la Banque de France.

Vers un déficit public à 5,4 % cette année

A partir de 2026, elle anticipe une reprise de l'investissement privé et un raffermissement de la consommation des ménages (0,4 % en 2025, puis 1,0 % et 1,1 %), dont le pouvoir d'achat bénéficierait d'une progression des salaires supérieure à celle des prix.

« Une des plus faibles de la zone euro », l'inflation resterait contenue, mesurée selon l'indice harmonisé (IPCH). Elle atteindrait 1 % en 2025, avant de remonter à 1,3 % en 2026 et 1,8 % en 2027. Quant au taux de chômage, il se stabiliserait autour de son niveau actuel de 7,5 %.

Malgré les récents remous politiques, la Banque de France estime que le pays est en mesure de réduire son déficit public à 5,4 % cette année, après 5,8 % en 2024.

C'est plus incertain pour l'objectif de 4,6 % qui était affiché par le précédent gouvernement : les consultations autour du budget pourraient conduire à alléger l'effort budgétaire de 44 milliards d'euros initialement visé sans forcément de croissance supplémentaire.

Jeudi, l'Insee avait aussi relevé sa prévision annuelle à 0,8 %, pointant toutefois un « *singulier manque de confiance* » des agents économiques.



Construire les victoires de demain !

LesEchos

Budget 2026 : ces prévisions de croissance qui compliquent la tâche de Lecornu

Selon la Banque de France, la hausse du PIB ne dépassera pas 0,9 % en 2026, contre 1,2 % prévu par l'exécutif. Celui-ci va devoir corriger sa copie. L'instabilité politique et les droits de douane de Trump pèsent sur l'activité économique. Par Nathalie Silbert

Un peu plus de croissance qu'anticipé en 2025, mais un peu moins l'an prochain. L'activité économique dans l'Hexagone devrait progresser de 0,7 % cette année, contre 0,6 % anticipé en juin, et de 0,9 % l'an prochain, au lieu de 1 %, selon les nouvelles projections de la Banque de France publiées ce lundi.

Grâce à un début d'année plus favorable qu'escompté, la croissance en 2025 serait donc conforme à la prévision transmise par le gouvernement Bayrou au printemps dernier, l'Insee attendant un chiffre légèrement supérieur (0,8 %).

Mais alors que le nouveau Premier ministre Sébastien Lecornu mène des négociations périlleuses pour tenter d'aboutir à un accord politique sur le budget 2026, il ne pourra pas s'appuyer sur un rebond de l'activité économique. Au contraire. C'est la troisième fois depuis le début de l'année que la Banque de France abaisse sa prévision pour l'an prochain. En mars, l'institution monétaire tablait encore sur une hausse du PIB de 1,2 % en 2026.

La donne a changé

En ramenant sa prévision pour l'an prochain à 0,9 %, la Banque de France rejoint le consensus des grandes institutions internationales. Bercy, qui tablait au printemps dernier sur une croissance de 1,2 % pour 2026, va devoir s'adapter à la nouvelle donne et, sans doute, abaisser à son tour sa prévision de croissance (et donc de recettes fiscales) autour de 1 %, au mieux. L'exercice a lieu en ce moment même au Trésor à l'occasion de la construction du projet de budget pour 2026. L'abandon de la suppression de deux jours fériés, qui devait générer un surcroît d'activité l'an prochain, n'arrange rien.

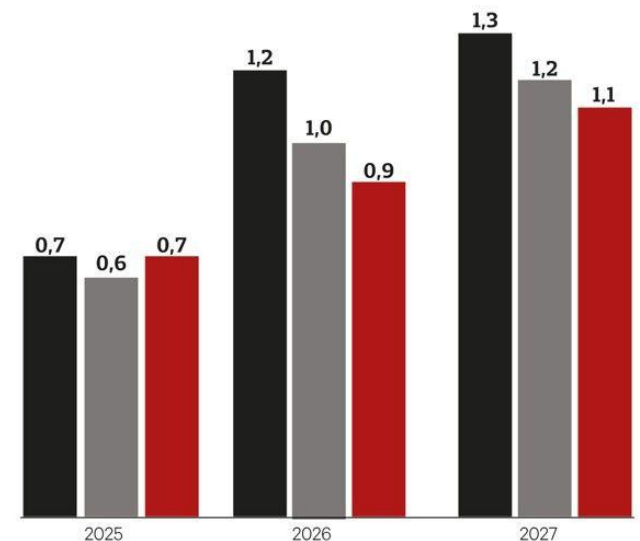
Pourquoi ces perspectives médiocres, alors que l'économie a bien résisté jusque-là ? Parce que,

rapport au mois de juin, la donne a changé. Sur le plan international, l'accord commercial conclu entre les Etats-Unis et la Commission européenne a réduit l'incertitude liée au relèvement des droits de douane américains. Mais les exportations hexagonales devraient pâtir du relèvement des barrières douanières, passées en quelques mois de 2 % à un peu moins de 12 %. Le commerce extérieur tricolore devrait aussi subir les effets négatifs de l'appréciation de l'euro face au dollar et d'un prix du pétrole plus élevé, autant de facteurs qui pèseront sur la demande externe.

Les prévisions de croissance de la Banque de France

Croissance moyenne annuelle du PIB, en %

■ Mars 2025 ■ Juin 2025 ■ Septembre 2025



SOURCE : BANQUE DE FRANCE

LesEchos

En France, l'incertitude est par ailleurs répartie à la hausse avec la chute du gouvernement Bayrou. Un épais brouillard entoure de nouveau les orientations budgétaires qui seront retenues dans les prochains mois. Dans ses projections, l'institution monétaire a fait l'hypothèse d'un « ajustement structurel primaire » (hors intérêt de la dette) de 0,6 % du PIB en 2026.

« Notre prévision considère que, aujourd'hui, l'impact restrictif du redressement budgétaire sur la

croissance sera largement compensé par la diminution de l'incertitude », assure le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau dans une interview au « Parisien ».

Pour l'institution, « une moindre consolidation budgétaire n'entraînerait pas pour autant un surcroît de croissance, car l'incertitude fiscale prolongée se traduirait par des comportements plus attentistes des ménages et des entreprises ».

La demande intérieure freinée

A ce stade, la Banque de France estime que la demande intérieure risque d'être freinée dans les tout prochains mois avant de se raffermir l'an prochain. Selon elle, l'investissement des entreprises repartirait modérément, en hausse de 1,2 % après avoir reculé de 0,6 % en 2025, porté par un effet retardé de la baisse des taux d'intérêt.

La consommation des ménages resterait limitée, progressant de 1 %. « La consommation tend à suivre la croissance de la masse salariale réelle », souligne le chef économiste de la Banque de France, Olivier Garnier. Et celle-ci devrait croître de 1 % l'an prochain. « Le pouvoir d'achat ne se transforme pas suffisamment en consommation parce que, entre les deux, les Français épargnent beaucoup, reconnaît néanmoins François Villeroy de Galhau. Une des grandes raisons, c'est cette incertitude sur la dette, les déficits, d'éventuelles mesures fiscales... »

Un autre argument plaide en faveur d'un léger redressement de la consommation. L'emploi résiste mieux qu'escompté malgré la conjoncture hésitante. Selon l'institution, le taux de chômage devrait rester quasi stable : attendu en hausse de 0,1 point en 2025, à 7,5 %, il atteindrait 7,6 % en 2026 avant de descendre en 2027.



Construire les victoires de demain !

Facturation électronique : les entreprises n'ont plus qu'un an pour se préparer

La réforme qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2026 poussera les TPE qui ne sont pas digitalisées à prendre ce virage. Un lourd chantier. Par Anne Bodescot

Une nouvelle contrainte... bénéfique ? D'ici un an, toutes les entreprises françaises, même les plus petites, devront avoir adopté un nouveau format standardisé pour toutes leurs factures et choisir une plateforme agréée pour les réceptionner. C'est le principe de la facturation électronique, qui deviendra la norme dans l'Hexagone. Un changement porteur de progrès.

Les PME et TPE n'auront plus besoin, comme souvent aujourd'hui, de se rendre sur le portail des très grosses entreprises pour remplir manuellement les formulaires indispensables pour déposer leurs factures et se faire payer. Ou de les éditer sur papier. Si le chef d'entreprise – ou un de ses collaborateurs – consacrait du temps à cette tâche ingrate, il pourra l'employer à suivre l'état des paiements, gérer les relances, piloter sa trésorerie ou son activité.

Un outil plus efficace

Les clients qui prétextaient n'avoir pas reçu le précieux document, sans doute égaré, n'auront plus cette excuse pour retarder le règlement. Et plus personne n'apportera à l'expert-comptable des liasses de factures papier dans une boîte à chaussure, comme cela se voit encore. Il aura accès électroniquement à toutes les écritures, ce qui le débarrassera d'une tâche fastidieuse, source d'erreurs. Enfin, l'administration adressera beaucoup plus rarement des demandes de justificatifs, par exemple pour le versement d'un crédit de TVA, puisqu'elle aura déjà été informée.

C'est une révolution pour les très nombreuses TPE ou PME qui sont encore peu digitalisées. Contraintes, réforme oblige, de faire le premier pas dans cette direction, elles peuvent saisir l'occasion de se doter d'outils plus larges que la simple facturation électronique, pour mieux gérer clients, contrats, factures, comptabilité... « Par exemple, il sera obligatoire d'indiquer le statut, réglé ou non, de la

facture. Mais il n'est pas prévu un statut « relance » pour les factures impayées dans la facturation électronique. Ce sont donc des logiciels comme les nôtres qui les ajoutent » explique Pierre-Emeric Chabanne, directeur Général de Zeendoc, une solution de gestion électronique des documents.

Un audit interne à mener avant de décider

Les PME déjà équipées, elles, vont probablement devoir faire évoluer leurs outils informatiques pour s'adapter aux nouveaux besoins nés de la facturation électronique. Mais cela suppose d'avoir au préalable cerné les enjeux de la réforme pour leur activité, les cas particuliers auquel elles seront confrontées.

Les questions à se poser ? « Comment l'entreprise reçoit-elle ses factures aujourd'hui, a-t-elle des fournisseurs à l'étranger, des notes de frais à traiter, encaisse-t-elle sans émettre de factures, ce qui impliquera de faire un reporting spécifique à l'administration fiscale, comment doit-il s'organiser s'il a un site internet et vend en direct, etc. » énumère Arthur Waller, CEO et cofondateur de la plateforme de gestion financière et comptabilité Pennylane.

Le circuit de facturation passé au crible

C'est aussi le moment de décortiquer le fonctionnement interne de l'entreprise. « Si l'on veut trouver l'outil adapté à ses besoins, il est essentiel de comprendre les circuits internes : qui valide quoi, selon quels critères. Et il faut vérifier que ce processus reste pertinent ou le repenser avant de l'automatiser », rappelle Stéphanie Auchabie, directrice générale France Benelux de Quadient, un fournisseur de logiciels, d'automatisation des factures notamment.

S'il entend aussi émettre des factures électroniques dans un an, le chef d'entreprise doit en outre passer au crible son fichier clients pour corriger d'éventuelles erreurs, qui ne seront plus admises. « Si les numéros Siren et Siret des destinataires sont erronés, par exemple, la facture électronique ne pourra pas leur être transmise. Attention aussi, quand l'entreprise cliente dispose de plusieurs établissements (par exemple en France et à

l'étranger). Il faut s'assurer que la facture est envoyée au bon endroit, car cela modifie les règles de déclaration de TVA et donc de transmission des données à l'administration fiscale», conseille Arthur Waller.

Près de 40 cas particuliers ont en effet été répertoriés pour la mise en place de la facturation électronique. Il serait dommage, pour un chef d'entreprise, de découvrir les difficultés au dernier moment.



Construire les victoires de demain !



Sébastien Lecornu supprime les «avantages à vie» accordés aux anciens Premiers ministres dès le 1er janvier 2026

Faisant suite à une promesse formulée ce week-end dans la presse quotidienne régionale, le nouveau locataire de Matignon a annoncé lundi 15 septembre qu'il limitait les avantages dont bénéficient certains anciens membres d'un gouvernement.

Il n'est «pas concevable» que les anciens ministres «puissent bénéficier d'avantages à vie en raison d'un statut temporaire», a affirmé Sébastien Lecornu sur X ce lundi soir. Le nouveau Premier ministre a expliqué que certains privilèges des anciens chefs du gouvernement (moyens matériels, chauffeur, véhicule...) ne seront désormais accordés que pour «une durée limitée». En revanche, il précise que la protection policière accordée aux ex-Premiers ministres et ministres de l'Intérieur pourrait être «reconduite» en fonction des risques.

En tant qu'ancien Premier ministre, François Bayrou n'aura-t-il «aucun avantage», comme il l'assure ?

Ces «avantages à vie» seront donc «supprimés» dès le 1er janvier 2026, a-t-il indiqué, donnant corps à une piste évoquée ce week-end dans un entretien à la presse quotidienne régionale. «On ne peut pas demander aux Français de faire des efforts si ceux qui sont à la tête de l'État n'en font pas. La réforme, ce

n'est pas toujours pour les autres, cela crée la suspicion», avait lancé l'ancien ministre des Armées dans cette interview.

Voiture de fonction, chauffeur et secrétaire

Selon le quotidien *Le Parisien*, le gouvernement prévoit pour ce faire de revoir le décret du 20 septembre 2019, rédigé à l'époque par Edouard Philippe lorsqu'il était lui-même Premier ministre, qui encadre les privilèges accordés aux anciens chefs de gouvernement. Selon ce décret, ces derniers pouvaient se voir octroyer «sur leur demande, un véhicule de fonction et un conducteur automobile», à la charge de l'Etat. Ils pouvaient aussi bénéficier d'un «agent pour leur secrétariat particulier» pendant dix ans à compter de la fin de leurs fonctions, et au plus tard jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 67 ans.

Des avantages qui ne s'appliquent pas aux «ex» de Matignon lorsque ces derniers disposent déjà de ces privilèges via un mandat (parlementaire ou local) ou leur fonction publique. Toujours selon *le Parisien*, la France compte 17 anciens Premiers ministres encore en vie, pour un coût annuel de 1,5 million d'euros à la charge de l'État, hors protection policière.



Construire les victoires de demain !